

## Lutte contre la Taupe

### Sortie d'hiver, début de printemps :

### le moment idéal pour lutter contre les taupes

*Dans le système d'élevage de notre région principalement composé de zone herbagère, la taupe n'est pas en elle-même un animal « nuisible » mais les taupinières qu'elle génère lors de sa recherche de nourriture dans les prairies peuvent occasionner de véritables problématiques : dégradations des parcelles et matériel de culture, contamination des fourrages récoltés avec des risques réels pour les herbivores qui les consomment : spores butyriques pouvant contaminer le lait en production laitière, listéria pouvant engendrer des mortalités en bovin et caprin, mycotoxines avec des signes plus ou moins frustrés allant de la mal digestion à des troubles graves de la reproduction, emphysèmes chez les équins...*

*La sortie de l'hiver et le début du printemps constituent une période stratégique pour lutter efficacement contre cet hôte indésirable des parcelles fauchées !*

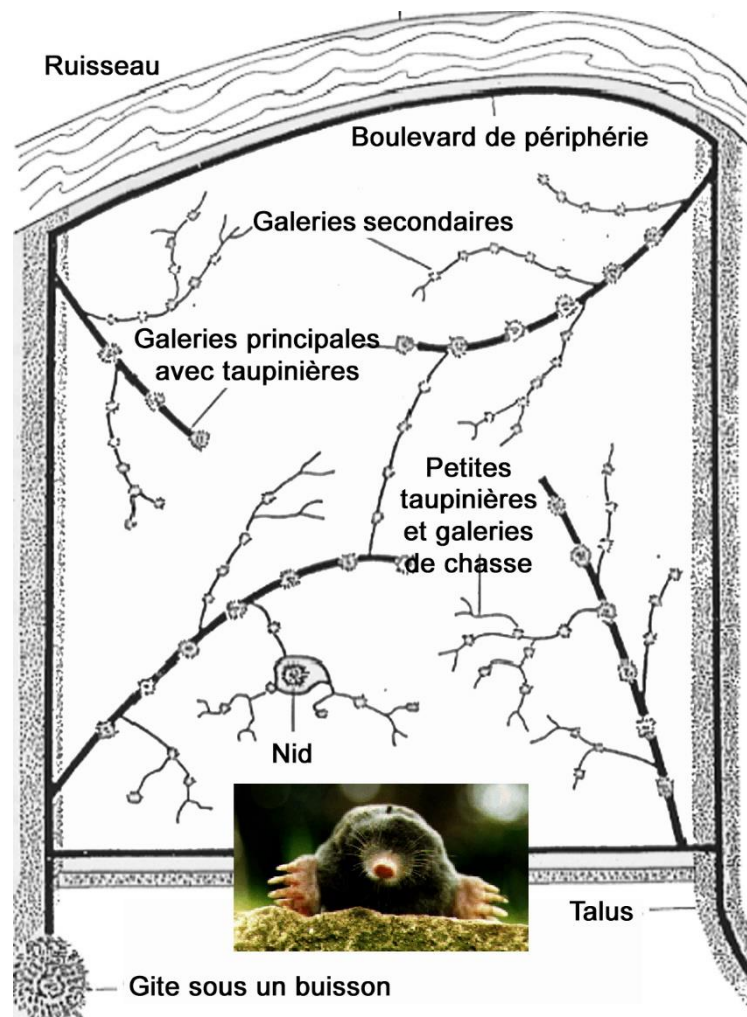
### **Une période optimale en raison de la biologie de la taupe, de la météorologie et de l'herbe rase !**

La taupe est strictement carnivore et consomme son propre poids chaque jour (soit environ 100g) en proies constituées à 90% de vers de terre. Pendant sa période de reproduction du printemps, ses besoins en nourriture sont accrus et la présence des lombrics en surface en cette période humide fait augmenter son activité et donc la prolifération de taupinières.



Elle se plaît particulièrement aux abords des forêts de feuillus et des haies, zones qui gardent une humidité résiduelle même en période sèches et conservent une microfaune du sol propice à leur alimentation. Sensible aux vibrations et au tassement du sol, la taupe a tendance à privilégier les terrains non piétinés en exploration de nouveaux territoires. On observe donc souvent dans les zones pâturées que les galeries superficielles semblent suivre les clôtures.

En dehors de la période de reproduction, la taupe est un animal solitaire qui vit surtout dans les galeries souterraines qu'elle creuse et où elle trouve sa nourriture constituée d'animaux divers du sous-sol : lombrics, larves et insectes (vers blanc ...), limaces, etc. Sa longévité est de l'ordre de 4 à 6 ans.



La taupe n'hiberne pas, elle est active le jour et la nuit et peut construire jusqu'à 20 m de galerie par jour. Les males deviennent actifs sexuellement en décembre et chassent littéralement les femelles en étendant leur aire de prospection ce qui peut accentuer les dégâts sur les terrains.

La reproduction donne lieu en général à 1 à 2 portée(s) par an de 4 à 7 petits. La gestation dure 4 semaines et l'allaitement 6 semaines. Au bout de 2 mois au plus, les jeunes quittent le nid souvent en surface et sont alors une proie facile pour leurs prédateurs. Ils seront sexuellement matures sous 1 an et pourront donc engendrer d'autres taupes qui coloniseront l'environnement.

## **Les moyens de lutte**

Un des premiers moyens peu coûteux consisterait à favoriser le développement des prédateurs naturels par un gîte approprié. Il est primordial de maintenir et de réguler une faune sauvage qui s'avère être un prédateur efficace. La lutte par piégeage reste un des outils efficaces, ainsi que la lutte chimique.

### **✓Les Prédateurs**

Les prédateurs de la taupe sont nombreux, que ce soient les animaux domestiques et plus particulièrement les chats, ou les animaux sauvages comme les renards, les fouines, les putois, les rapaces pour lesquels des aménagements (promontoires) peuvent être installés au milieu des parcelles afin de leur permettre de surveiller au plus près leurs proies.

### **✓Le Piégeage**

Le piégeage, la plus ancienne des méthodes, toujours d'actualité est réalisé grâce à des pièges pince, des tubes ou autres pièges similaires. Elle impose une connaissance du « terrain » pour un placement adéquat des pièges. Cette technique présente un inconvénient à savoir un suivi très régulier, minimum une visite par jour. Pour de très grandes surfaces de surveillance, elle nécessite de posséder un grand nombre de pièges et de main d'œuvre pour assurer ce suivi.





### ✓Le traitement chimique : l'utilisation du gaz

L'utilisation et l'intérêt du gaz PH<sub>3</sub> n'est cependant plus à démontrer dans la lutte contre les taupes et a maintenant fait ses preuves dans le contrôle des populations de ce mammifère. De manière pratique, il s'agit de déposer des pastilles de phosphore de magnésium à l'aide d'une canne applicatrice dans les galeries fréquentées, substance qui au contact de l'humidité du sol va dégager un gaz lourd asphyxiant à l'intérieur de celles-ci. On comprend bien que l'efficacité de cette méthode est tributaire :

- 1- De l'identification des galeries récentes : traitées de galeries de passages anciennes non utilisées n'a aucun intérêt : c'est pourquoi il est systématiquement demandé d'écarter les taupinières une semaine avant intervention pour ne traiter que les galeries « fraîchement construites ».
- 2- De l'humidité résiduelle du sol et donc de la pluviométrie des jours précédents mais aussi de la capacité du terrain à conserver cette humidité ! Un terrain sableux devra être traité immédiatement après une forte pluie, quand le terrain est vraiment gorgé. Un terrain lourd pourra être traité en décalé.
- 3- De la compacité du sol : il est essentiel de bien reboucher les galeries pour limiter l'apport d'oxygène dans les galeries afin que les gaz lourds asphyxiants puissent agir sur les taupes. En sol sableux et séchant, l'efficacité est moindre et le créneau de traitement est souvent très court. Même en sol lourd, si le sol sèche et devient craquelé, l'efficacité sera moindre.

Entièrement biodégradable, les résidus des pastilles dissoutes sont constitués de phosphates et ne présentent aucun danger ni pour les récoltes, ni pour autres organismes vivants.

Après avoir pris toutes les précautions d'usage (délimitation du périmètre de traitement, signalement des points de gazage, vêtement de protection, etc.), les taupiers certifiés « gazage » introduisent les pastilles de phosphore d'aluminium dans les galeries fréquentées par les taupes. Un délai minimum de 48 h avant circulation sur les parcelles traitées devra être respectée.

**Cette méthode de lutte ne peut être réalisée que par des utilisateurs titulaires d'un certificat de qualification au gazage agréé par la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).**

En plus de l'agrément phytosanitaire (Certiphyto), l'obtention de l'agrément spécifique à l'emploi du PH3 pour le gazage des taupes nécessite :

- la présence dans l'entreprise d'au moins un applicateur certifié « PH3 » (certificat valable pour 5 ans),
- de détenir le matériel d'application, de protection et de détection du gaz,
- de souscrire à une assurance en responsabilité civile professionnelle couvrant les risques liés à l'utilisation du PH3 (extension à l'usage des fumigants tel que prévu dans l'arrêté du 4 août 1986 et 10 octobre 1988),

Une exploitation agricole peut obtenir cet agrément dès lors qu'elle remplit ces critères.



### ✓Le PH3 nouveau moyen de lutte contre le campagnol terrestre

L'utilisation du PH3 pour lutter contre le campagnol terrestre, jusque-là strictement interdit, a été officialisée dans le courant de l'année 2022 (Modification d'AMM par l'ANSES en date du 26 octobre 2022). L'utilisation du produit phytosanitaire utilisé dans la lutte contre les taupes, est depuis autorisée sur le campagnol terrestre (usage petits rongeurs). Les conditions d'utilisation et contraintes réglementaires restent les mêmes que celles concernant la lutte contre la taupe.

Afin de mieux cibler les zones à traiter et distinguer les taupinières fraîches, un passage de herse de prairie quelques jours au préalable doit être réalisé. Les conditions d'application (absence de gel et un sol humide) sont des conditions obligatoires pour obtenir de bons résultats. Nos techniciens se réservent le droit d'annuler ou d'avancer le rendez-vous en fonction des conditions météorologiques annoncées.

**Pour vous aider à lutter efficacement le GDS 19 met à votre disposition les produits et services (pièges, PH3 pour structures agréées et prestations)  
N'hésitez pas à joindre notre équipe de techniciens au 05-55-20-89-35.**

*Nicolas BOUSSOUTROT*

*Technicien spécialisé SH*